



GUIDES PRATIQUES FINANCIERS

ABC des cartes de débit

Ce que vous devez savoir sur l'utilisation de votre carte de débit.

L'utilisation des cartes de débit

Bien que les cartes de crédit vous permettent d'acheter et de payer ultérieurement, les transactions par carte de débit sont payées instantanément et non ultérieurement. Une carte de débit est liée directement à un compte chèques; ainsi, lorsque vous effectuez un achat avec cette carte, l'argent est retiré de votre compte.

Les consommateurs qui se préoccupent de la dette peuvent limiter leurs dépenses en utilisant des cartes de débit, ce qui leur permet seulement de dépenser en fonction du montant autorisé dans leur compte chèques.

Choisir une carte de débit

Le choix d'une carte de débit peut être plus facile que le choix d'une carte de crédit – par exemple, vous n'aurez pas à vous soucier des taux d'intérêt – mais il existe quelques facteurs à prendre en compte.

- Cherchez des banques ou des caisses populaires dont les succursales sont près de vous.
- Renseignez-vous sur les frais prélevés par la banque si vous retirez de l'argent du guichet automatique d'une autre institution.
- Renseignez-vous sur les plafonds quotidiens pour les transferts ou les retraits.

- Songez aux frais de transfert lorsque vous pensez que vous voudrez transférer fréquemment de l'argent de votre compte chèques à votre compte d'épargne.
- Choisissez une carte de débit qui vous permet de gérer vos services bancaires en ligne ou sur une application mobile.

Conseils pour utiliser votre carte

Lorsque vous utilisez une carte de débit, suivez ces conseils pour gérer votre compte.

- Conservez les reçus ou une copie de ceux-ci.
- Surveillez toujours le solde de votre compte bancaire actuel et les fonds disponibles.
- Faites le suivi de toutes les transactions, y compris les retraits qui sont toujours en cours.
- Vérifiez vos relevés avec soin. Si vous repérez une erreur ou un usage frauduleux, communiquez immédiatement avec votre institution financière.

Protégez vos renseignements

L'utilisation de votre carte de débit nécessite un numéro d'identification personnel (NIP) aux fins de sécurité. Choisissez un numéro unique. Évitez les choix évidents, comme votre adresse ou votre date de naissance. Gardez votre NIP confidentiel.



Conservez votre NIP de carte de débit en sécurité. Ne l'inscrivez nulle part et ne le partagez avec personne.

Soyez au courant de vos limites

Bon nombre de cartes de débit sont assorties de limites de dépenses et de retraits quotidiennes qui visent à vous protéger en cas de vol de votre carte. N'oubliez pas que votre carte pourrait être refusée si vous dépassez ces limites, même si vous avez suffisamment d'argent à la banque. Soyez au courant de vos limites et communiquer avec votre prêteur si vous avez besoin de les modifier.

Si vous faites un achat, retirez des fonds de votre compte ou payez des factures dont le total dépasse le solde de votre compte, on pourrait vous imputer des « frais de découvert ». Certaines institutions financières offrent une protection de découvert et couvrent votre chèque ou votre transaction de débit afin d'éviter un découvert. On pourrait vous imputer des frais pour chaque achat entraînant un découvert. Établissez régulièrement la concordance de votre compte afin d'éviter des frais supplémentaires.

Retenues temporaires sur les cartes

Parfois, lorsque vous utilisez une carte de débit pour une transaction de « type crédit », par exemple la réservation d'une chambre d'hôtel, votre institution financière peut appliquer une retenue temporaire à votre compte. Une fois la transaction terminée et la facture définitive établie, la retenue sera débloquée.

Bon nombre de personnes préfèrent utiliser une carte de crédit dans ce genre de situation de manière à ne pas immobiliser le solde de leur compte chèques.

Protections supplémentaires

Bon nombre des caractéristiques et des protections offertes par les cartes de crédit le sont aussi dans le cas des cartes de débit, à savoir :

Responsabilité zéro

En règle générale, vous n'êtes pas responsable des achats non autorisés sur votre carte de débit tant que vous avisez votre institution financière immédiatement.

Le règlement d'un différend

Vous pourriez avoir des options de règlement dans le cas d'un différend concernant un achat par carte de débit. Cela s'applique souvent aux achats signés; néanmoins, assurez-vous auprès de l'établissement émetteur de votre carte.

Planifiez

Tout comme les cartes de crédit, les cartes de débit sont acceptées à des millions d'endroits dans le monde. Avant de voyager, n'oubliez pas d'aviser votre institution financière de vos projets de voyage. L'utilisation de votre carte de débit dans une autre province ou territoire, ou à l'étranger, peut causer un message d'alerte à la fraude ou de sécurité auprès de votre institution financière, laquelle peut geler votre carte.

Ressources pour la carte de débit

Pour en savoir davantage sur les cartes de débit, visitez le site Web de Connaissances financières pratiques Canada : www.practicalmoneyskills.ca/fr/debit

Le présent guide fait partie d'une série sur les Connaissances financières pratiques.

- ABC du budget
- Antécédents de crédit
- ABC des cartes de crédit
- ABC des cartes de débit
- Vol d'identité
- ABC des cartes prépayées

Suivez-nous

 facebook.com/PracticalMoneySkillsCANADA

 twitter.com/MoneySkillsCA

 youtube.com/PracticalMoneySkills

Pour de plus amples renseignements, visitez www.practicalmoneyskills.com/fr
©2018 Visa Inc.